

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 28 avril 2022

**Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2021-2022.824**

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 17 février dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« [...] Pour chacune des années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, pour chaque établissement du réseau (CIUSSS et CISSS, établissements non fusionnés, établissements nordiques et EPC) :

- Les ratios d'heures en assurance-salaire et le nombre d'heures total en assurance-salaire, si possible par catégorie de personnel et par titre d'emploi;
- Les montants versés en assurance-salaire, si possible par catégorie de personnel et par titre d'emploi;
- Les charges pour la CNESST, si possible par catégorie de personnel et par titre d'emploi; » (*sic*)

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, un document répondant à votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer.

... 2

Nous vous précisons néanmoins que le document ci-joint ne comporte pas d'informations sur les charges liées à la CNESST, et que le ministère de la Santé et des Services sociaux ne détient aucun renseignement pouvant y répondre.

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur par intérim,

Original signé par

Robin Aubut-Fréchette

p. j. 2